L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 3 OCTOBRE 1889.

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et [illegible] un corps. Trel—3m

PETITES ANNONCES.

ÉGARÉ du chantier de bois, coin des rues Gasquet et Howard, un mulet rouan. Une récompense sera donnée à la personne le ramenant à Wm Reinhart, à l'endroit ci dessus désigné. 3 oct—3f

MME E. BUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) a transféré son établissement du No 9 Chartres au No 196 rue du Canal. 1er sept—3m.

ON DEMANDE.

UN jardinier compétent et connaissant aussi l'horticulture. Adresse: Prima, bureau de l'ABEILLE. 3 oct—1f

A VENDRE.

UNE grocerie pour cause de départ, au coin des rues Remparts et Bagatelle. 29 sept—29—6 oct

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Hy. Prat, rue Barthélemy, entre Moralès et Urquhart. 4 août—

SI votre pharmacien ne tient pas de Chloro-Naphtoleum, vous le trouverez au bureau principal, 50 Dezame, coin Decatur. 7 juillet—3m

A VENDRE.—Le WILBOZ DYSSENTERY REMEDY chez tous les pharmaciens de la ville. 26sept—6f—Jeu Dim Mar—2s.

PAR LE CONSTABLE.

Albert Sacerdote, agent pour M. et M. W. Catherwood vs Mme Pascal Laferre, veuve en première noce de J. F. Lefout, maintenant femme de Pascal Laferre.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 16,273.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan LUNDI 7 octobre 1889, à midi, sur les lieux, encoignure des rues Bourgogne et Dumaine, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une grocerie coin des rues Bourgogne et Dumaine, d'après inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 sept—27—1 7 oct

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,669—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par L. P. Heintz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 oct—3 8 12

Succession de Maria S. Righter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,392—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William F. Brown, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 oct—3 8 12

P. C. Malone vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,642—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fischer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 29—4 oct.

Succession de John Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,052—Division [illegible]—Attendu que Mme Catherine Lane a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Lane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]—2 6 11

Succession de John Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,011.—Division [illegible]—Attendu que Mme Pauline Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Wagner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 sept—28—3 7 oct

Succession de Mme Sophie Prager.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,757—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles J. A. Prager, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 sept—27—2 6 oct.

Succession de Annie C. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,585—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Nicholas Gasser, exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 29—4 oct.

Succession de Hermann Dress.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,015—Division A. Attendu que Mme Hermann Dress a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hermann Dress, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26—oct 1 5

Succession de Joséphine Poete, Veuve de Pierre A. Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,390.—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Lucien Dupré, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 sept—24 29—sout 3

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendies	$243,629 42	
Primes sur les risques de rivières	32,191 74	
Primes sur les risques de mers	4,152 01	
Primes non expirées de 1887	61,687 31	$341,660 49
Moins primes non expirées de 1888		81,125 35
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt	$21,744 25	
Loyers	985	22,729 25
		$283,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,020 35	
Pertes sur les rivières	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Annulations et réassurances	75,134 84	
Taxes et dépenses	21,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$247,510 29
Profits nets		$35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.

$167,000 Bons consolidés Crescent Ex.	$167,040 00
Argent en banque	140,145 96
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,200 00
Primes en voie de perception	42,063 58
Total	$459,299 54

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. [illegible], Président.
JNO. G. EYER, [illegible].

Jos. Bayle, [illegible], et Wm. T. Hardie et R. Borland, [illegible] du comité de finance de la Compagnie d'Assurance du Home, [illegible] les livres [illegible] rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
R. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

[illegible] JAMES FAHEY, Notaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dans un vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme signés invariablement par M. A. DAUPHIN, Président, concédés par les Généraux BEAUREGARD et EARLY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$[illegible]
Sur les risques de rivière		12,[illegible]
Sur les risques de mer		14,[illegible]
		$417,156 66
A ajouter: Primes non acquises de 1887		83,897 73
Total des primes		$501,054 69
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		$24,089 81
Revenu total		$525,144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$158,752 62	
Sur risques de rivières	2,296 81	
Sur risques maritimes	5,717 77	
Total pertes payées	$166,769 21	
Primes remboursées et cancellations	46,196 01	
Commissions	58,744 31	
Réassurances	24,985 75	
Taxes et licenses	6,926 12	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Bureaulle de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	37,044 68	
Total des débours		$340,670 28
Surplus		$184,472 86

Distribué comme suit:

Réserve pour risques non expirés	$102,433 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,699 27
Profits et pertes	42,840 65
	$184,473 86

ACTIF

A la valeur du marché:

Argent en banques	$96,123 39
Argent au bureau	14 36
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent	133,090 00
$86,000 bons à primes de la ville de la Nlle-Orléans	121,360 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	24,659 96
Une action du N. O. Produce Exchange	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters	150 00
Primes en cours de perception	50,789 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc.	2,000 00
	$486,095 99

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non réclamés	2,208 00
Réservé pour risques non expirés	102,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,699 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)	32,539 92
	$486,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finance de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,265 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker,
	Ernest Miltenberger.

17 janv—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81	
Primes maritimes	3,728 96	
Primes de rivières	2,782 90	
		$173,663 67
Primes acquises de 1887		57,567 11
Total des primes		$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage		$16,460 84
		$247,691 62
A déduire—Primes non terminées pour 1888	$49,088 73	
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques	29,274 81	
Autres primes remboursées	7,002 79	
Réassurances	8,388 26	
		$93,754 59
Revenu net		$153,937 03
A déduire—Risques de feu de 1888	$102,101 84	
Risques maritimes de 1888	1,276 42	
Risques de rivières de 1888	510 73	
Pertes payées pour 1888	$104,888 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de conseil honoraires d'avocat	936 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,082 02	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,292 82	
Profits et pertes	3,824 17	
		$155,285 17
		$1,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 62	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,875 06	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$73,396 95
		$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$37,843 71
Primes en cours de collection	20 953 39
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,360 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriété foncière valant le double du montant	35,312 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	35,363 87
Billets à recevoir pour primes	4,444 58
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,344 55
Warrants de l'Etat	1,292 79
Débiteurs divers	634 33
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,106 75
Pertes ajustées, payables en 1889	13,606 83
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,328 75
	$17,042 33
Surplus net en vue des porteurs de polices	$341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. [illegible], Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

W. G. Vincent,	E. Lacroix,
[illegible]	[illegible]

17 janv—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mistress Theresa Boulanger et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,687—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Ursulines, Royale et St-Philippe, dans le second district de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 23 janvier 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire; le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan, trente-huit pieds huit pouces cinq lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. [illegible] et S. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournira deux bons [illegible]

[illegible]

La somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1882 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888. Le tout jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant le montant d'impressions, les frais du shérif, du greffier, etc., s'élevant à environ $250, et de plus déduire du montant de son enchère et payer comptant les taxes d'Etat, de la paroisse et de la municipalité sur la dite propriété s'élevant à environ vingt-cinq piastres. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds non encore échu mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a au prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 oct—2 9 16 19

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliséé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Bernard et Dauphine.

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 16 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer et donnant le résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions [illegible]

[illegible]

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 15 FRANCS. | Douze Mois, 30 FRANCS.

EDITION QUOTIDIENNE

[illegible]

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois FR. 12. | Six Mois FR. 30. | Douze Mois FR. 60.

[illegible]

LEON QUEYROUZE,

[illegible]

[illegible] des Compagnies et de l'Etat [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,300 et 22,301—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Josephine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne du fond, borné sur le côté de la rue Jackson, désigné par le No Vingt-deux, mesurant vingt pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt-sept pieds dix pouces et six lignes dans le fond.

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix huit de l'îlet cinquante-cinq, bornés par les rues Pitt, Prytanée, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Mazureau, notaire public; les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble soixante-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit est contigu dans le fond, mesurant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Toledano, St-Denis, St-Patrick, et Harmonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 324.

4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet cent quatre-vingt douze, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent douze pieds de profondeur. Acq. L. 121—fol. 586.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1 8 15 22 29—5 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Marie W. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,788—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, ensemble avec cent trente-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant contre la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de onze cent cinquante-deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme comme suit, à savoir: avec huit pour cent d'intérêt par an sur $86 50 à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $86 50, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00, à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds qui n'est pas encore échu, mais sujet à être demandée conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane conformément à sa charte et ses lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, devra être payée comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 22,300 et 22,301—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Philips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain billet à ordre tiré par Louis Seymour à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de trois cent vingt dollars, en date du 9 novembre 1887, fait payable un an après sa date et garanti par hypothèque par acte pardevant Alphonse Philips, notaire.

2° Vingt-cinq actions de New Orleans Swamp Land and Reclamation Company sur lesquelles 35 0/0 ont été payés.

3° Cent vingt-cinq actions du Plate Raise de Sonora Milling & Mining Company.

4° Cinq actions de New Orleans Safe & Lock Company.

5° Dix actions du Rosetta Gravel Paving and Improvement Company.

6° Un lot de billets et de comptes, réclamations, etc., conformément à une liste détaillée déposée au bureau du Shérif.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25 28—2 5 oct

AVIS AUX CREANCIERS

Theodore Bricero & Sons vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,656—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Chiapella, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 sept—28—oct 3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,997—Division E.—Jacob Schmiderer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que le cession des biens faite par Jacob Schmiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour, et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 25 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme:

JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—2[illegible]

R. B. Mitchell vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,631—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile O. Fisher, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 28,013—Division [illegible]—V. Provenzano & Bro. vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de V. Provenzano & Bro., composée de Vincent Provenzano & Joseph Provenzano soit tenue et convoquée pardevant Joseph Davigneau, notaire en cette ville, en son bureau No 77 rue Douane, le JEUDI, 10ème jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur la dite application des pétitionnaires pour un répit et de voter sur toutes autres choses qui leur seront soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. B. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

John S. Vedfort vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,360—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Buhler, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 sept—28—oct 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 28,014—Division E.—James D. Hulber vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de propriété du pétitionnaire James D. Hulber fait par lui [illegible] [illegible] [illegible]

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, absent sur congé.

Pour copie conforme:

JAS. B. RANKIN Député Greffier.
20 sept—[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] vs. Mme C. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kemm à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds plus ou moins, et à la mesure américaine trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face rue Bienville sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur. L'acte passé pardevant Chas Bello, notaire, le 9 avril 1881 de Geo. Graver et son épouse Mary alias Bridget Murphy à A. Kemm, enregistré dans le livre 114, folio 212.)

Saisi dans l'affaire et dessus comme la propriété de A. Kemm.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 sept—28—oct 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. H. Letorey vs Mary A. Mansard, veuve Louis Carondet.

(No 9,069 du Docket de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. B. Adam (Gauthreaux, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex-shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, lui à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant en mesure américaine, vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 13; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 378.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 260, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Sud Remparts, désigné par le No 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire de cette ville, le 20 novembre 1852, et mesurant en pied américain, trente-un pieds [31] cinq [11] pouces et cinq [5] lignes de façade rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent-dix-sept [117] pieds dix [10] pouces et six [6] lignes.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à solder la réclamation des demandeurs, c'est-à-dire, la somme de cinq cents dollars [$500] avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le 14 juillet 1888 jusqu'à paiement; cinq dollars ($5), frais de copie de l'acte hypothécaire; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la somme collective du principal et de l'intérêt et dommage mentionnés; les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera proportionnellement au montant de son enchère, le paiement de deux billets à recevoir, chacun pour la somme de douze cent cinquante dollars [1250], daté du 14 juillet 1888, et payables respectivement deux et trois ans après leur date, garantis par une hypothèque sur la dite propriété, comme il appert au dit acte.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,211.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, et désigné par la lettre B sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 15 mai 1856, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, le 19 mai 1856, et lequel lot mesure 28 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Bonbron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,890—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Fort et l'avenue Hagan, désignés par les numéros trois et quatre, et mesurant chacun comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et soixante-quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Peters (anciennement Nouvelle-Levée), Julie et Commerce, et formant l'encoignure des rues St-Joseph et Commerce.

T. L. Bayne vs. Succession de Adam Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 27,902.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances, situés dans le premier district de cette ville, qui a été le deuxième municipalité, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Peters (anciennement Levée), Julie et Commerce, et désignés comme lots Nos un, deux, trois quatre, cinq, six "A", "B", cent onze, cent douze, cent treize, et cent quatorze, sur un plan et certificat en voyer fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, en date du 16 juin 1863, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 18 juin 1863. Lesquels dits lots, se touchant et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No un mesure quarante pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de quatre-vingt treize pieds un pouce et cinq lignes sur le côté le plus près de la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, et cent huit pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Commerce, le divisant du lot No deux et huit pieds, cinq pouces et trois lignes de largeur dans le fond. Les lots Nos deux et trois mesurent, chacun, vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de cent huit pieds, onze pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Le lot No quatre mesure vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Le lot No cinq forme l'encoignure des rues St-Joseph et Commerce et mesure vingt-quatre pieds de face à la rue St-Joseph, quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté qui le divise du lot No quatre, quatre-vingt-six pieds huit pouces de profondeur et de face à la rue Commerce, et quarante-quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond. Le lot No six mesure vingt-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Commerce, sur une profondeur de soixante-huit pieds quatre pouces sur le côté le plus près de la rue St-Joseph qui le divise du fond des lots quatre et cinq, soixante-quinze pieds de profondeur sur le côté opposé et vingt-quatre pieds quatre pouces de largeur dans le fond. Le lot "A" mesure vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Commerce, sur cent deux pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue St-Joseph, qui divise les lots A et six, trente et six. Cent-un pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur du côté de la rue Julie, et vingt six pieds dix pouces et quatre lignes de largeur au fond. Le lot "B" est situé à l'arrière du dit terrain "A" aussi bien que sur le fond des terrains Nos un et deux, et mesure vingt-six pieds dix pouces et quatre lignes du côté de la rue Commerce du terrain "A", vingt-huit pieds et [illegible] pouces sur la limite intérieure du côté de la rue St-Joseph, le divisant des dits terrains Nos un et deux; vingt-cinq pieds, six pouces et quatre lignes du côté de la rue Peters, le divisant des terrains 111 et 112, et vingt-huit pieds six pouces du côté de la rue Julie. Et les dits terrains Nos 111, 112, 113 et 114 mesurent, chacun, vingt-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de façade rue Peters, anciennement Levée, sur cent pieds de profondeur, avec une largeur sur la limite intérieure des terrains Nos 111 et 112 de dix-sept pieds, trois pouces et cinq lignes à chacun; à l'arrière du terrain No 113 de dix-sept pieds et quatre lignes; et à l'arrière du terrain 114 de dix-sept pieds cinq pouces et trois lignes; le dit terrain No 114 ayant l'usage d'une allée à l'arrière, convenant rue St-Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 8 15 22 29—2 nov

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoir (assignee) de R. S. Williams, pour $[illegible] 92. Une action en recouvrement a été intentée à la Cour du Circuit et le tribunal a ensuite prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été confirmé. Il ne sera donc payé aucun autre dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes valables sur leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau:

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	[illegible]
[illegible]	[illegible]

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

Comptant	$[illegible] 25
Change	112,048 34
Prêts sur demande et escomptes	1,3[illegible],612 16
Actions	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Total	$1,972,055 12
Fonds capital	[illegible]
Profits non divisés	121,[illegible]
Dépôts individuels	1,[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
	$1,972,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'état qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] juin 1889.

ABL. BORIOUOURT, Notaire.

CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. Bureau principal 50 Decatur, coin Decatur. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Moralès.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Ernestine Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 27,[illegible]

PAR E. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, actuellement absent en un congé, daté le 31 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Moralès, mesurant 27 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 80 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance à un et deux ans ou en un à l'option des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de garanties usuelles.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour la vente.

4 sept—4,7,14,21,28—5oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Remparts entre Girod et Julia.

A l'encan, à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Minna Hochenberg vs Henry Hofberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 27,457.

Vente pour effectuer un partage.

PAR E. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Girod, Julie et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds 11 pouces en mesure américaine.

Aussi une maison en briques couverte en ardoise contenant 7 chambres et 2 dans l'attic. Dans la cour une cuisine contenant 3 pièces; 2 puits, latrines, &c., &c. Le tout divisé en deux maisons désignées par les numéros 227 et 227 1/2. Les deux côtés peuvent être occupés comme magasins. Loyer $15 pour chaque côté. Voir le plan à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou à un an au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets d'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19 21 28—5 12 19 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de Perdido Lafayette et de la rue des Moraux.

Succession de Frank Loening, en Loenink.

No 27,499 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI 19 octobre 1889, il sera vendu à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 55 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet attenant à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 42 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 36 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette, et 29 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers en davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.

15 sept—15 21 28—5 12 15 19.

Résidence en briques, à deux étages, rue Bienville No 182, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Succession de Jean Menestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Passage Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable M. M. Righter, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Douane, Bourgogne et Remparts, mesurant 28 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 126 pieds 10 pouces 4 lignes, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, incluant la moitié du corridor en commun entre le dit lot et la propriété attenante vers la rue Bourgogne. Ensemble, une maison en briques à étage ayant un rez-de-chaussée un corridor d'entrée, salon, salle à manger, et plus cinq chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc., etc. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.

8 sept—8 14 21 28—5 12 oct

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 297 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No. 27,667—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Clio et Erato, désigné par le No 3, sur une esquisse annexée à un acte passé au bureau de Wm. McC. Jones, notaire public, le 29 décembre 1868, mesurant, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur 84 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignés par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 3me jour de février 1848, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, toit en ardoises, connue comme le No 297 rue Erato.

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.

16 Sept—10 21 28—oct 5 12

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$3,067,470 00
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché		346,254 61
Actions et autres effets		13,436 00
Maison de banque et autres propriétés foncières		116,460 71
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change américain	212,617 42	
Argent (comptant)	1,0[illegible] 54	
Chèques pour le Clearing House	445,845 15	
		1,718,968 15
Total		$4,304,[illegible] 15

PASSIF.

Capital-actions	$600,000 00
Fonds de surplus	150,000 00
Profits nets non divisés conjointement aux dividendes	650,000 00
Circulation	57,015 22
Dépôts à retirer contre chèques	45,000 00
Balance due sur réduction de capital	3,551,[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
	$4,304,539 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la banque de Winslow, Lanier, & Co., New-York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
JNO. F. JANIN, Caissier.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VENTE DE SYNDIC.

James D. Ebeling vs. ses créanciers. No 26,614.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 9 octobre 1889, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Moralès et Barthélemy, en vertu d'un ordre de vente daté le 27 septembre 1889, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus—

GROCERIE. Le fond d'un magasin de groceries.

Conditions—Comptant sur les lieux.
28sept—28—4 9 oct.

Propriété dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Wettzel.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 24 à 29 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, St-Claude, France et Manuel; les lots 24, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurant 128 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Les lots 27 et 28 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

Le lot No 29 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Louisa, Bourgogne et Remparts, mesurant 119 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 3 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin, les couches chaudes et les chassis sont compris dans la vente.

3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Manuel, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lescapo, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lescapo sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les couches chaudes et les chassis comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le montant des adjudications.

28 sept—28—oct—5 12 19 26—nov 2

MEUBLES.

No 27,510—Succession de Catherine Wettzel.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—MARDI, 8 octobre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues France et Remparts, Troisième District en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé—

Un lot de meubles meublant.

Conditions—Comptant.

27 sept—27—oct 3 8.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, livres, papiers, etc.

Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs la Mexican Reconstruction Improvement Co.

No 26,167—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

JEUDI, 3 octobre 1889, à 10 heures et demie, au No 92 de la rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, daté le 14 septembre 1889, Docket No 26,167.

Un lot de meubles de bureau, livres, papiers, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.

JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
21 sept—21 28—oct 2 3

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage double d'un bon rapport, Nos 160 et 162 rue Port, coin Moralès.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Wozberg — No 27,514—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Le cottage double en bois, comprenant deux baies. Nos 160 et 162 rue Port, coin Moralès, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Lafayette, contenant 6 chambres et vaste attique, hangars, dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Port, et 59 pieds de face et de profondeur à la rue Moralès. Le tout maintenant loué à $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.

2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire annexé.

Termes—Pour les comptes ouverts, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

19 sept—19 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Septième District.

Succession de John Henry Gaines.

No 26,965—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 3 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Madison, Zimple et Dublin, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, étant les lots 17 et 18 de l'îlet borné par les rues Washington, Cohn, Burdette et Septième, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

7sept—7 14 21 28—oct 5 12.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences.

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin coquillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—No 26,675.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 septembre 1889 rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés de valeur, ci-après décrites, savoir:

1° La maison de résidence substantielle à trois étages, No 222 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine, d'une apparence imposante, embellie par une véranda en fer spacieuse devant et sur le côté, et ayant de larges corridors à chaque étage, d'élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être arrangé en un grand salon, de vastes confortables chambres à coucher avec arrangement élevé, et des chambres avec de grandes ouvertures sur les galeries, cabinets, chambre à bain et office, lieux d'aisance en porcelaine, cave, cuisine, etc., écurie, remise, chambre à charbon et à bois, citernes, hydrant et cour carrelée. Les terrains sont vastes et comprennent ensemble 53 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Bourbon, sur 190 pieds de profondeur et sur la rue St-Philippe, donnant un joli jardin de côté avec un joli cabinet de jardin embelli par des arbustes, des plantes rares et des fleurs. Une grande citerne, à l'étage supérieur, donne beaucoup d'eau dans toute la bâtisse, un belvédère surmonte la partie intérieure de la maison, donnant une jolie vue des terrains environnants. Sa construction, arrangée avec agrément et située centralement, cette propriété de choix n'a pas de supérieure comme confort, élégance et valeur permanente.

2° Les grands magasins substantiels à deux étages en briques et résidences combinées, Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins, vitrines, corridor et environ sept chambres au rez-de-chaussée et douze chambres au second étage, galeries derrière, citernes, hydrant, etc. Le terrain mesure 50 pieds 4 lignes de face à la rue Chartres, 59 pieds 5 pouces et 5 lignes de large au fond et 76 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Jefferson, avec une cour à l'intérieur, avec un passage couvert ouvrant sur la rue Jefferson. Près du marché Français, de la Place Jackson, de la Cathédrale et des cours, dans un voisinage bien pavé et populeux, cette belle propriété a toujours commandé des loyers réguliers: le No 154 étant loué jusqu'au 1er octobre 1890 à raison de $40 par an, et le 156, $360 par an, le bail expire le 1er octobre 1889. Comme solidité et certitude, on ne peut désirer un meilleur placement.

3° Les deux propriétés commerciales de choix, Nos 172 et 174 rue South Remparts, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue du Bassin, disposées pour magasins et résidences: le No 174 a un magasin et 3 chambres, et le No 172 un magasin et 3 chambres, avec dépendances, citernes, cours, une allée, etc., et sont louées chacune à raison de $25 par mois, ou $600 par an pour les deux magasins.

Le terrain est composé de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue South Remparts sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un bon centre commercial, près des marchés Poydras et Pilié et de la gare du Mississippi Valley, accessibles pour tous genres d'affaires au détail, de beaux loyers, et on peut être assuré qu'elles auront toujours une valeur permanente, offrant une rare occasion pour une occupation profitable ou un placement de première classe.

4° Le cottage en briques désirable à double corps de logis avec attic et deux bâtisses au fond à deux étages No 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine (îlet borné par la rue Robertson, deuxième district) ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, grande cour, citernes etc.

Le lot est large et profond ayant 33 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin, cette propriété rapporte un loyer régulier de $840 par an.

5° Trente-six [36] lots et portions d'îlets de terre situés au fond du troisième district et placés entre le Bayou St-Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sur une esquisse ou un plan dressé par A. G. Bowley et A. C. Jones, experts, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex notaire, le 21 février 1865 et plus amplement décrit sur une esquisse ou plan dans un acte de vente de la Banque du Sud, passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 20 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en outre verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour les lier.

Actes de vente pardevant Jos. N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 21 28—oct 5 12 19.

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

L'Abeille [illegible]

JEUDI, [illegible]

Mandeville [illegible]

LE STEA[illegible]

[illegible]

COMPAG[illegible]

CHEM[illegible]

MISSIS[illegible]

RO[illegible]

FEUIL[illegible]

No 9.

LE HA[illegible]

ROMAN [illegible]

MARIE [illegible]

M. Le Baron [illegible] domestique qui [illegible] quart d'heure avec porcelaine.

—Y a-t-il du [illegible] drogue? demanda [illegible]

—Aucun; du [illegible] peu de durée. En [illegible]

—Avec plaisir, fiché, ma foi, de paradis!

Le docteur, avec tous, prit une très [illegible] espèce de gomme, s'échappait une [illegible] que.

—En Orient, [illegible] chich; mais comme narguileh, il faudra [illegible]

[illegible] un petit cachet de présenta à Arnold.

Je ne pouvais [illegible] une vive émotion cette capsule. [illegible] lui avions tendu. une conviction que [illegible] give!